

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1815>



Réforme des IUFM : une réforme comptable !

- Technique - Archives - Archivage IUFM - Réforme des IUFM -



Publication date: mercredi 29 novembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

Le contenu du cahier de charges de la formation des maîtres, présenté lundi par Gilles de Robien et décliné dans l'arrêté, sonne comme une véritable provocation.</p></p>

<p> </p>

Du fait de la quasi absence de concertation, les propositions formulées par le SNES, fruit d'une réflexion largement menée sur les enjeux de la formation et des métiers, n'ont pu être réellement discutées.</p></p>

<p> </p>

Alors que la formation doit permettre de maîtriser les processus complexes visant à un travail sur les savoirs et compétences avec les élèves, le projet d'arrêté ne répond qu'en termes structurels en faisant se succéder différents temps hors de toute réflexion sur les contenus.</p></p>

<p> </p>

Concevoir la formation sur la durée, tant en amont qu'en aval, est une nécessité depuis longtemps proposée par le SNES mais la financer par une augmentation du stage en responsabilité (porté à huit heures) reviendrait à alourdir la charge de travail des stagiaires et développer l'idée que nos métiers s'acquièrent essentiellement par mimétisme, ne laissant guère de temps à la réflexion et le retour sur les pratiques.</p></p>

<p> </p>

Le SNES a toujours défendu l'idée que les métiers de l'enseignement requéraient une haute qualification disciplinaire articulée à une véritable formation professionnelle.</p></p>

<p> </p>

A ce titre, le développement prôné de la bivalence, déconnecté de tout lien avec les parcours universitaires et les cohérences disciplinaires relève d'une mesure purement gestionnaire au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé. La création de CAPES bivalents, destinés aux enseignants de collège reviendrait à scinder le corps des certifiés et retrouver une situation révolue (le recrutement des professeurs d'enseignement général des collèges -PEGC- a été arrêté en 1986), antinomique avec l'accès élargi d'une classe d'âge au baccalauréat et aux études supérieures.</p></p>

<p> </p>

Enfin, l'idée de maintenir les néo-titulaires sur leur académie de stage pendant les deux premières années constitue une "fausse bonne idée" qui n'améliorera en rien l'entrée dans le métier, entraînera un risque de blocage du mouvement et pèsera sur la carte des formations.</p></p>

<p> </p>

Réforme des IUFM : une réforme comptable !

En effet, si les nouveaux enseignants sont maintenus à l'issue des trois ans de formation dans la même académie, ce sont les académies déficitaires qui seront dotées de stagiaires contraints au maintien, quelle que soit leur situation familiale. En outre, le risque est grand de voir ces jeunes collègues affectés provisoirement pendant trois ans.

L'intégration des IUFM aux universités aurait pu être l'occasion d'améliorer la formation des maîtres, de davantage la lier à la recherche dans le cadre d'une formation sur la durée pensée dans sa globalité.

Ce projet de cahier des charges apparaît bien comme une occasion ratée.



Syndicat national des enseignants de Second degré
